

RAPPORT N° 489 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 27 AVRIL 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 19 au 26 avril 2025 et documente les cas de violations des droits de l'homme commis au Burundi.

Au cours de cette période, trois (3) personnes ont été assassinées dans les provinces de Gitega, Kayanza et Kirundo.

Le rapport relève également le cas de deux (2) journalistes qui ont été arbitrairement arrêtés en mairie de Bujumbura ainsi qu'un (1) militant du parti CNL (Congrès national pour la Liberté) porté disparu en province de Bujumbura.

1. Violations du droit à la vie

- Le lundi 21 avril 2025, aux alentours de 21 heures, des individus non identifiés ont assassiné à coups de machette un homme du nom de Jean Kabonerano, à environ 600 mètres de son domicile situé sur la colline de Gitwenzi, zone Murungurira, commune de Ntega, province de Kirundo.

Selon le témoignage de son épouse, les deux époux ont été victimes d'une embuscade alors qu'ils rentraient à leur domicile après avoir partagé une bière dans un bistro local. Tandis que son épouse a réussi à s'échapper en criant à l'aide, les assaillants se sont acharnés sur son mari à coups de machette, entraînant sa mort sur le champ.

Les autorités locales et les services de sécurité, alertés immédiatement, se sont rendus sur les lieux et ont ordonné l'évacuation du corps vers l'hôpital de Ntega.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête approfondie et impartiale en vue d'identifier les auteurs de ce crime odieux afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

- Le mercredi 23 avril 2025, aux environs de 19 heures, le corps sans vie de Déo Bakevyumusaya, âgé de 55 ans, a été retrouvé sur la colline de Rukobe II, en commune d'Itaba, province de Gitega.

Selon des témoins, le corps gisait dans une mare de sang et présentait des traumatismes crâniens causés par des coups de machette. Les mêmes sources ont précisé que les circonstances exactes du meurtre n'ont pas encore été élucidées, bien que des soupçons de sorcellerie aient été évoqués comme mobile probable du crime.

Le corps de la victime a été évacué au centre de santé de Buhoro avant d'être inhumé le lendemain.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête rigoureuse afin de déterminer les circonstances de l'assassinat de Déo Bakevyumusaya, d'identifier les auteurs et de les traduire en justice conformément à la loi.

2. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires

- Le lundi 21 avril 2025, dans la matinée, des agents du Service National de Renseignement (SNR) et de la Police Nationale du Burundi (PNB) ont procédé à l'arrestation arbitraire de deux journalistes burundais travaillant pour des radios

privées, à savoir Willy Kwizera (Radio Bonesha FM) et Ahmed Masudi Mugiraneza (Radio Scolaire Nderagakura).

Les faits se sont produits alors qu'ils couvraient un sit-in pacifique organisé par les clients d'une microfinance dénommée « Ineza » au marché de Kinama, commune de Ntahangwa, en mairie de Bujumbura. Cette institution financière, déclarée en faillite, avait fermé ses portes de manière soudaine en janvier 2025, suscitant des protestations de la part de ses anciens clients, qui l'accusent de ne pas avoir remboursé leurs épargnes.

Selon des témoins, les agents du SNR et les policiers ont rapidement encerclé le lieu du rassemblement et arrêté plusieurs manifestants (environ cinquante personnes), ainsi que les deux journalistes.

Ces derniers ont été accusés d'avoir couvert le sit-in sans autorisation préalable de l'administration locale et d'avoir soutenu une prétendue insurrection visant à perturber le processus électoral.

Malgré la présentation de leurs cartes de presse délivrées par le Conseil National de la Communication (CNC), les deux journalistes et les manifestants arrêtés ont été conduits au commissariat municipal de Bujumbura, dans les locaux de l'ancien Bureau Spécial de Recherche (BSR).

SOS-Torture Burundi a appris que les deux journalistes ainsi qu'une cinquantaine de manifestants ont été libérés le même jour, en début de soirée, à la suite d'une intervention du Conseil National de la Communication et du directeur de la Radio Scolaire Nderagakura.

L'organisation exhorte les autorités burundaises à garantir pleinement la liberté de la presse et à organiser des formations destinées aux agents de l'application des lois sur le rôle, les missions et le fonctionnement des médias au Burundi.

3. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Le lundi 21 avril 2025, dans la matinée, des individus non identifiés ont enlevé Christophe Masemo, trésorier zonal du parti CNL fidèle à Agathon Rwasa, dans la zone de Maramvya, commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura.

Selon les déclarations de sa famille, Christophe Masemo, domicilié à la 15^e transversale de Maramvya, a été vu pour la dernière fois alors qu'il supervisait des travailleurs journaliers dans les rizeries de la localité.

D'après des témoignages recueillis auprès des habitants, un certain Kadhafi, surnommé « Rwasa », membre de la ligue des jeunes Imbonerakure, serait impliqué dans cet enlèvement. Il aurait attiré Christophe Masemo dans un guet-apens sous prétexte de lui acheter des plants de riz. Depuis ce jour, les téléphones portables de la victime sont injoignables.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête urgente et approfondie, en commençant par l'audition de l'Imbonerakure cité dans l'affaire, afin de faire la lumière sur les circonstances de cette disparition forcée et de retrouver Christophe Masemo.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.